

ECOLO

Dison, Andrimont et Mont



Programme en vue des Elections communales du 14 octobre 2012





Introduction

ECOLO, dans notre commune, ce sont des femmes et des hommes qui œuvrent avec conviction et enthousiasme pour développer le projet écologique dans leurs quartiers, leur ville, on peut même presque dire dans leurs villages. Ce travail, titanesque, est le plus souvent effectué dans l'ombre d'une majorité disonaise Absolue. Il est pourtant essentiel pour développer et pérenniser une gestion durable de notre commune et de ses quartiers.

Toutefois, dans une commune à majorité absolue, il est plus difficile de mener des projets à terme, à moins de pouvoir convaincre la majorité et les autres oppositions de leur bien fondé.

La vision écologiste se doit d'être large car le monde ne se présente pas de manière fractionnée et chacun de nos actes produira vraisemblablement des interactions dans d'autres domaines.

C'est pourquoi, pour ces élections, nos engagements prioritaires seront : l'environnement, le monde social et l'emploi.

Les Ecolos de Dison

Pour consulter le programme complet d'Ecolo au niveau communal :
http://www.dison.ecolo.be/images/stories/plateforme_programmatique_2012_complete.pdf

1. ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

Mettre en place un plan communal d'amélioration environnementale et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement

Notre qualité de vie est intimement liée à la qualité de notre environnement. Or notre environnement continue à se détériorer dans de nombreux domaines : la perte de biodiversité s'accélère, les émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter dans certains secteurs (en particulier le transport), les nuisances sonores sont plus prégnantes que jamais, l'effet sur la santé des poussières fines dans l'air préoccupe de plus en plus le monde médical et les citoyens ...

A notre niveau, notre commune dispose de leviers pour améliorer notre cadre environnemental, encore faut-il qu'elle les utilise. Une action publique forte en matière d'environnement nous semble donc essentielle.

C'est aussi au niveau local que le citoyen peut concrètement devenir acteur de l'amélioration de son environnement. C'est dans la commune, le quartier, qu'une prise de conscience peut naître, qui débouchera sur une participation souvent suivie d'actions locales, indispensables pour compléter utilement l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Union européenne et les Régions pour restaurer la qualité de l'environnement.

1.1 Quelle politique pour l'environnement ?

Les ressources environnementales sont limitées, aussi il importe de les gérer en bon père et bonne mère de famille afin que nos enfants, demain, disposent des biens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins. Ceci est possible pour peu que la commune ait la volonté de conserver son patrimoine environnemental voire d'y réinvestir. Notre vision socio-économique doit être de long terme, ainsi les bénéfices seront très certainement plus importants que les éventuelles pertes de court terme. On ne construira pas une société sur un désert environnemental. C'est pourquoi ECOLO Dison promeut une durabilité forte !

La lutte contre le réchauffement climatique sera un des enjeux majeurs des prochaines années. Si nous voulons garder une planète viable, pour nous, pour nos enfants, des mesures doivent être prises dans les entreprises, les logements, les commerces, les transports... Et il est clair que c'est seulement avec une forte implication et une aide des communes que les objectifs ambitieux fixés pour 2020 par la Région Wallonne, sur base des recommandations des scientifiques, pourront être atteints. Il semble également évident que la commune se doit de montrer l'exemple, c'est pourquoi il serait nécessaire d'intensifier le rythme des actions entreprises au niveau des infrastructures communales.

Autre enjeu planétaire qui trouvera bien évidemment des concrétisations locales : le maintien de la biodiversité. Là aussi, Dison a un rôle important à jouer, pour inciter, montrer l'exemple (dans les espaces verts publics notamment mais surtout dans les collines qui ceinturent notre ville et nos villages) et contribuer à ce que chacun agisse à son niveau, dans son jardin.

Dison, entre Ville et Campagne doit garder sa spécificité. Voire l'augmenter par une participation accrue dans l'élaboration de jardins communautaires ou de conservatoires pour les espèces régionales.

L'amélioration de la santé par l'amélioration de la qualité de l'environnement est un autre grand objectif des écologistes. La commune dispose à cet effet de capacités d'actions et de mobilisation des habitants, les premiers concernés par cette amélioration.

Une grande part de la population partage ces trois objectifs et Dison a la possibilité, la responsabilité même, d'inciter et d'aider les habitants à être les acteurs de la restauration de leur environnement, qu'ils habitent dans des quartiers plus urbanisés de Dison ou les quartiers plus "villageois" de Mont ou d'Andrimont. Cette

participation doit s'accompagner d'une meilleure sensibilisation, d'un meilleur accès de chacun aux informations environnementales de son quartier, de son village. L'amélioration du cadre de vie local en sera renforcée et accélérée, et permettra de diminuer l'impact d'un mauvais environnement sur la santé.

Cette implication du citoyen dans la préservation de son environnement a aussi un rôle social non négligeable, tant il est fréquent que les personnes économiquement les plus défavorisées vivent dans les environnements les plus dégradés. Les priorités de travail, les principales zones d'actions, devront en tenir compte, afin de garantir le droit de chacun à un environnement sain et serein.

Il est donc impératif de mettre progressivement en place un plan communal d'amélioration environnementale !

Nos axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

- **Mieux associer et sensibiliser les habitants à la gestion de leur environnement**
- **Réaliser tout au long de la mandature un tableau de bord de l'environnement à Dison et le rendre accessible au public**
- **Donner la priorité aux actions de prévention (déchets, bruit, air ...)**
- **Développer et soutenir les actions en matière de santé et d'environnement**
- **Montrer l'exemple dans les services communaux et les marchés publics**
- **Mettre progressivement en place un plan communal d'amélioration environnementale**
- **Mieux sanctionner les incivilités et infractions environnementales**

1.2 Quelle politique pour l'aménagement du territoire ?

Les objectifs d'ECOLO en matière d'aménagement du territoire devront permettre de répondre aux défis du 21^e siècle, à savoir l'essor démographique, les changements climatiques, les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable, une nouvelle mobilité basée sur les déplacements doux, la cohésion sociale et le développement économique, la production en suffisance d'une alimentation de qualité, le maintien de la biodiversité et la restauration des écosystèmes et des services écosystémiques associés.

Le projet d'ECOLO porte notamment sur l'utilisation judicieuse et la valorisation, pour le plus grand nombre, des territoires à haut potentiel de développement. Ces espaces, urbains ou ruraux, doivent être aménagés de manière à exploiter le potentiel des zones à urbaniser, en s'attachant à développer la proximité des services et une desserte efficace des transports en commun. C'est sur ces sites à haut potentiel de développement qu'il convient d'agir prioritairement, via une politique foncière active, avec pour priorité la densification des espaces déjà existants. Parallèlement, il faut freiner l'extension des agglomérations pour permettre le maintien de l'agriculture et des zones vertes.

Il s'agit d'accroître le plaisir d'habiter notre commune.

En Wallonie, et tout particulièrement à Dison, cela consiste à mettre fin à la périurbanisation et à recentrer l'habitat autour de noyaux et de lotissement déjà bâtis.

Dans les quartiers fortement urbanisés, les espaces libres doivent être utilisés pour humaniser les grands ensembles et développer une vie de quartier. Ces espaces de création sociale et d'ambiance déterminent la qualité de vie des quartiers.

Nos axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

- Multiplier et embellir les espaces publics, leur donner une vocation sociale dans les quartiers existants (lieux de rencontre, espaces favorables au développement de la biodiversité, potagers urbains, plaines de jeux, espaces-sports...)
- Imposer la création de nouveaux espaces verts, de trottoirs, de plantations dans les charges d'urbanisme des nouveaux projets d'urbanisation
- Prévoir, dans tout projet, de tels espaces publics à vocation sociale en mettant l'accent sur la verdurisation des quartiers et voiries, proportionnellement au nombre d'habitants concernés
- Prêter une attention particulière à l'aménagement de ces espaces publics qui doivent être de qualité (mobilier urbain), conviviaux et pensés aussi pour les usagers lents et les personnes à mobilité réduite (développement de cheminements piétonniers et cyclistes protégés et verdurisés par exemple)
- Préserver les intérieurs d'îlots
- Faire réapparaître l'eau et la valoriser en milieu urbain (réouverture d'étangs, valorisation des rives, fontaines publiques...)
- Utiliser les outils urbanistiques pour limiter la pression publicitaire (moteur de consommation) dans la commune
- Permettre une architecture créative participant à la variété, la qualité et la richesse du quartier
- Elargir le territoire où doit se situer un immeuble pour bénéficier de la prime à la rénovation et à l'embellissement extérieur
- Envisager des mesures d'adaptation des espaces au contexte démographique : vieillissement de la population, réduction de la taille des noyaux familiaux, accessibilité aux personnes à mobilité réduite

2. POLITIQUE SOCIALE

Renforcer les solidarités par une politique émancipatrice, cohérente, démocratique, éthique et durable dans un esprit de bonne gouvernance

Quelle politique sociale ?

C'est au niveau local que se manifestent le plus durement les problèmes sociaux. Car c'est là que se retrouvent ceux que l'âge, le handicap, la maladie, la perte d'un emploi, les circonstances familiales ou simplement la malchance peuvent pousser en marge de la société. De nombreuses personnes, jeunes ou âgées, isolées ou vivant en couple, sont ainsi exclues des circuits économiques, des activités culturelles ou de la vie sociale. De nombreuses personnes ne peuvent, par manque de moyens ou par absence d'offre, bénéficier d'un logement décent, d'un accueil de qualité pour leurs enfants ou d'une aide en cas de maladie.

La précarisation d'une part croissante de la population, y compris des travailleurs, se fait sentir durement. C'est au CPAS que s'adressent des personnes aux profils très différents : jeunes en dérive, jeunes et moins jeunes sans diplôme, personnes endettées, demandeurs d'emploi exclus ou suspendus du chômage, migrants dont les diplômes ne sont pas reconnus, personnes pauvres avec d'importants problèmes de santé, femmes victimes de violences conjugales, étudiants sans ressources, personnes sans papiers, mais aussi pensionnés et travailleurs qui doivent s'endetter pour faire face à des loyers sans commune mesure avec leurs ressources, à des factures d'énergie qui flambent... Cet afflux de demandes adressées aux CPAS est révélateur des échecs de politiques qui relèvent d'autres niveaux de compétence ou champs d'action, mais pèsent de façon inquiétante sur les finances de Dison.

Le rôle de la commune ne peut se limiter à aider et à tenter de (ré)insérer ceux que la vie a jetés hors de la protection normale de la sécurité sociale. Nous devons mener une politique volontaire et émancipatrice qui permette à chacun de vivre dans la dignité, de gagner en autonomie, de participer à la vie locale et d'accéder aux services, activités et infrastructures disponibles dans notre commune. ECOLO accorde une grande attention à ce que les questions sociales et de solidarité soient prises en compte dans l'ensemble de son action politique.

Nos axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

- ***Un système d'aide sociale dynamique, sans clientélisme, qui vise à remettre les gens debout***
- ***Créer des espaces de rencontre, des lieux de vie collective, des infrastructures accessibles à tous***
- ***Lutter contre l'abandon ou l'inoccupation de bâtiments (réalisation d'un inventaire des logements inoccupés)***
- ***Organiser, via le C.P.A.S., des formations à l'utilisation rationnelle de l'énergie afin de réduire les charges des personnes précarisées***
- ***Accroître les moyens et élargir le champ d'action du Plan de Cohésion Sociale pour développer une coordination réelle entre les différents acteurs sociaux actifs sur le territoire de Dison, qu'ils soient institutionnels ou associatifs afin de lutter efficacement contre l'exclusion sociale, le décrochage scolaire***
- ***Soutenir le développement d'écoles de devoirs***
- ***Considérer les demandeurs d'emploi comme des acteurs à part entière du développement local ;***
- ***Favoriser, directement ou indirectement, la mise en place de circuits courts de consommation producteurs-consommateurs***
- ***Développer l'aide au logement ; soutenir la dynamique des Agences Immobilières Sociales***

tout en interpellant le Fonds du Logement de la Région Wallonne afin qu'il améliore sa politique. Il ne peut plus se contenter de louer ses logements. Au cas par cas et selon le consentement des locataires qui ont complété 15 ans de location, il pourra leur offrir l'opportunité de devenir propriétaire du bien loué. Cela s'applique déjà aux Régions Bruxelloise et Flamande

- *Favoriser la création d'emplois par le développement de filières productives : rénovation du patrimoine privé et public, la construction de logements dans des terrains réhabilités et ceux récupérés par une meilleure exploitation des zones constructibles, la valorisation de biens d'équipement usagés (ordinateurs, appareils électroménagers...), la valorisation des eaux de pluie, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, l'insertion de clauses sociales dans les cahiers de charges communaux (chantiers et achats), les technologies de l'information et de la communication...*
- *Intégrer une dimension « personnes handicapées » dans les différents projets concernant l'ensemble de la population (label Handycity)*
- *Développer des actions de solidarité internationale qui impliquent réellement les communautés locales, ici et au Sud*
- *Sensibiliser au commerce équitable et à encourager la consommation de produits équitables en participant à la campagne « Commune du commerce équitable »*
- *Mener des actions de sensibilisation dans les écoles*

3. L'EMPLOI

3.1 Quelle politique de l'économie et de l'emploi ?

Face aux tendances de plus en plus accrues de globalisation, ECOLO défend un développement local de l'économie. Créer un tissu économique de proximité, durable et non délocalisable via, par exemple, la revitalisation des noyaux urbains souvent abandonnés au profit de la périphérie, permet de répondre aux besoins des citoyens, de limiter les coûts sociaux et environnementaux et de créer des emplois de qualité. Tout ce que crée l'économie doit être pensé comme une contribution au bien-être des générations actuelles, sans compromettre celui des générations futures. C'est cette recherche de sens que nous voulons donner à l'économie. Cela passe notamment par la création de biens communs.

Il revient ainsi à la commune de préserver la proximité des commerces via une politique commerciale raisonnée, en coordination avec les communes avoisinantes et tous les niveaux de pouvoir concernés. La commune devra également porter une attention particulière à la sauvegarde de la diversité du petit commerce. Parallèlement, la commune développera des activités industrielles répondant à un niveau élevé d'exigences sociales et environnementales.

Nos axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

- *Revitaliser les noyaux urbains, rétablissant ainsi un commerce de proximité varié et de qualité et limiter le développement des périphéries commerciales*
- *Développer une communication communale au service de l'économie locale en systématisant l'utilisation du bulletin ou le site internet communal comme outil de promotion de l'économie locale (annuaires des commerçants, informations sur les marchés et autres initiatives locales ...)*
- *Encourager les synergies entre PME et indépendants en matière d'énergie et d'environnement (notamment la prévention et le recyclage des déchets industriels non-toxiques)*
- *Développer le potentiel en énergies renouvelables*
- *Accompagner les porteurs de projets de développement local et favoriser l'implantation des entreprises via le développement d'antennes locales de développement et d'investissement*
- *Favoriser les associations de commerçants en assurant un support logistique*
- *Jouer un rôle moteur dans la promotion de l'entrepreneuriat en portant une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin. Ce soutien peut se réaliser notamment en assurant une plus grande flexibilité dans les tranches horaires des structures d'accueil y compris les crèches (sans porter préjudice au temps consacré à la vie de famille) ou la mise en réseaux des entrepreneurs et entrepreneuses au niveau local*
- *Assurer une synergie entre les différents acteurs de la politique de l'emploi (administration communale, CPAS...)*
- *Soutenir les initiatives et les porteurs de projet*
- *Pratiquer une politique d'achat et de marchés publics qui tient compte des potentialités locales*
- *Encourager les entreprises locales à répondre aux besoins de la politique d'aménagement du territoire et de logement (notamment dans la prise en compte de défis comme le vieillissement de la population)*

3.2 Promouvoir l'économie sociale et le lien social comme moteurs du développement local durable

L'économie sociale permet principalement de replacer l'homme au centre des préoccupations économiques et propose de cette manière une conception alternative à l'économie dite classique. Elle regroupe ainsi les activités exercées par des sociétés (principalement des coopératives et des associations) dont l'éthique se traduit par différents principes : une finalité de service (l'entreprise d'économie sociale est en elle-même, un service rendu à ses membres ou à la collectivité et non un outil de rapport financier), une autonomie de gestion (développer des relations harmonieuses et autonomes vis-à-vis des pouvoirs publics et du secteur privé), un processus de décision démocratique et participatif et une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Nos axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

- ***Soutenir la création d'entreprises d'économie sociale***
- ***Créer des lieux de dialogue et de rencontre entre les besoins en mettant en place, par exemple, des espaces de rencontre entre associations et entreprises pour une mise en commun des besoins et des compétences notamment via les agences de développement local, les commissions locales de développement rural ou les groupements d'achat collectif***
- ***Développer les services à l'entraide, notamment intergénérationnelle, et les services de proximité***
- ***Promouvoir les entreprises d'économie sociale dans les cahiers des charges des communes***
- ***Soutenir les systèmes d'échange local (SEL) et l'introduction des monnaies alternatives***
- ***Promouvoir les potagers groupés via la mise à disposition de terrains communaux***

3.3 Valoriser la production agricole locale, développer une agriculture respectueuse des ressources naturelles, concourir à renforcer les relations entre les agriculteurs et les consommateurs et permettre à l'agriculteur de vivre de son travail

- ***Permettre de réconcilier l'homme et la femme avec leur environnement direct, qu'il soit rural ou urbain***
- ***Soutenir les agriculteurs en favorisant l'utilisation de produits locaux via l'insertion de clauses dans les cahiers des charges (au sein des écoles, de l'administration, dans la crèche ...)***
- ***Encourager les fermes et les potagers pédagogiques***
- ***Favoriser l'agriculture locale sur les marchés***
- ***Considérer les demandeurs d'emploi comme des acteurs à part entière du développement local ;***
- ***Favoriser, directement ou indirectement, la mise en place de circuits courts de consommation producteurs-consommateurs***
- ***Développer l'aide au logement ; soutenir la dynamique des Agences Immobilières Sociales tout en interpellant le Fonds du Logement de la Région Wallonne afin qu'il améliore sa politique. Il ne peut plus se contenter de louer ses logements. Au cas par cas et selon le consentement des locataires qui ont complété 15 ans de location, il pourra leur offrir l'opportunité de devenir propriétaire du bien loué. Cela s'applique déjà aux Régions***

Bruxelloise et Flamande

- *Favoriser la création d'emplois par le développement de filières productives : rénovation du patrimoine privé et public, la construction de logements dans des terrains réhabilités et ceux récupérés par une meilleure exploitation des zones constructibles, la valorisation de biens d'équipement usagés (ordinateurs, appareils électroménagers...), la valorisation des eaux de pluie, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, l'insertion de clauses sociales dans les cahiers de charges communaux (chantiers et achats), les technologies de l'information et de la communication...*
- *Développer des actions de solidarité internationale qui impliquent réellement les communautés locales, ici et au Sud*
- *Favoriser les produits du commerce équitable*
- *Mener des actions de sensibilisation dans les écoles*

3.4 Réorienter les intercommunales en charge de l'expansion économique ainsi que les organismes para-communaux

Les acteurs intercommunaux et/ou para-communaux, qui ont pour objectifs, en collaboration avec les instances provinciales, régionales et européennes de mener à bien des initiatives en faveur du développement économique et social, ont souvent des structures complexes -voire opaques- et des objectifs qui tendent parfois à s'éloigner de plus en plus de l'intérêt communal.

Nos axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

- *Recentrer leur métier vers leur mission première, à savoir apporter un service au public et ajouter une réelle plus-value au niveau du développement économique, en visant non plus une concurrence mais une coopération entre les communes*
- *Renforcer les critères inhérents à l'écologie politique dans leurs structures, à savoir un développement économique reposant sur les principes de bonne gouvernance, de contrôle démocratique, de bien-être social, de respect de l'environnement et de rationalité économique*
- *Promouvoir au sein des principaux acteurs économiques publics l'adoption et la publication d'une stratégie de transition vers une économie durable et revoir leurs critères de sélection afin de promouvoir les entreprises à caractère durable*